

Votre sécurité



L'hiver est arrivé... prudence sur la route

Pluie, neige, verglas et brouillard, autant de mauvaises conditions météorologiques à prendre en compte lors de vos déplacements. Soyez vigilants :

- **avant le départ**, vérifiez l'état général de votre véhicule, l'éclairage, les freins, le gonflage des pneus, votre gilet de sécurité et votre triangle de pré-signalisation. En deux-roues, des vêtements chauds doivent être la priorité avant tout déplacement.
- **pendant le trajet**, réduisez votre vitesse moyenne, adoptez une conduite plus souple (pas de freinage brusque) et gardez une distance de sécurité suffisante. Repérez bien l'itinéraire le plus sûr et n'hésitez pas à partir un peu plus tôt pour rouler en toute tranquillité.



La plupart des accidents de trajet surviennent lors de déplacements habituels et de courte durée.

En cas d'accident de trajet, prévenez votre agence qui renseignera la Déclaration d'Accident à envoyer à la CPAM.

Pensez-y !

Transmettez rapidement vos relevés

Si l'entreprise dans laquelle vous êtes détachés vous confie le soin de nous rapporter vos **relevés d'activité**, pensez à nous les transmettre sans délai à l'adresse indiquée. Si vos relevés sont hebdomadaires, pensez-y dès la fin de votre semaine d'activité. S'ils sont mensuels, envoyez-les dès les tous premiers jours du mois suivant. **Vous assurerez ainsi le paiement complet de votre activité.**

Vos avantages*

Dès votre 1^{re} heure de mission

- Mutuelle Fastt-Mut
- Aides à l'accès au logement
- Formations en ligne
- Santé prévoyance couvrant les risques d'accident du travail et de trajet
- Service social d'écoute et d'information
- Location de voitures
- SOS garde d'enfants

À partir de 450 heures

- Réduction de votre cotisation à la mutuelle Fastt-Mut
- Crédit auto
- Crédit projet
- Aides financières pour les vacances et les études de vos enfants
- Aide au permis de conduire
- Subvention aux honoraires d'agence immobilière

À partir de 507 heures

- Comité Central d'Entreprise (500 heures) et Comité d'entreprise régional
- Régime de prévoyance santé complémentaire
- 1% logement

À partir de 910 heures

- Bourses pour les études secondaires de vos enfants
- Prêts immobiliers

À partir de 1600 heures

- Congé individuel de formation

À partir de 2700 heures

- Droit individuel à la formation

À partir de 3200 heures

- Entretien professionnel
- Congé bilan de compétences

À partir de 4500 heures

- Congé individuel de formation "déroulement de carrière"

Dès 60 jours de mission de Manpower

- Participation aux bénéfices

Après 3 ans d'expérience

- Démarche de validation des acquis de l'expérience

* L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis.

Retrouvez tous ces avantages sur votre espace « mon intérim perso » sur www.manpower.fr

Assistance paie centralisée : 0 811 466 366
(de 8 h à 18 h, prix d'une communication locale depuis un poste fixe).

9, rue Jacques Bingen • 75017 Paris
Directeur de la publication : Michel Bouffard.
Rédactrice en chef : Laurence Exbrayat.
Photos : Manpower. Réalisation : Tagaro! DDB®
N° ISSN : 1626-8563 – entre.nous@manpower.fr
Imprimé sur papier 100 % recyclé



bonne année



Manpower.
Créateur de Solutions
pour l'Emploi.

entre nous

La lettre
des salariés
intérimaires
de Manpower

Janvier 10
N° 104



2010 : poursuivons notre chemin commun



Tous les collaborateurs permanents de Manpower vous souhaitent une très heureuse année 2010.

L'année écoulée a été particulièrement rude pour l'activité du travail temporaire. Dans ces conditions très difficiles, nous avons continué à nous mobiliser pour vous aider, partout en France. Parce que c'est ainsi que nous concevons notre métier et notre engagement. Nous avons donc approfondi notre connaissance des bassins d'emplois et renforcé nos liens avec nos clients afin de vous proposer toutes les opportunités de missions qui se présentaient.

Aujourd'hui, les perspectives de l'année 2010 sont un peu meilleures. Nous souhaitons tous qu'elles nous permettent de continuer à travailler ensemble de façon concrète, efficace et innovante, afin d'être toujours plus à vos côtés.

La Direction de Manpower France

Manpower vous souhaite une excellente année



Vos avantages



Votre dossier Action Logement sur Mon intérim perso

Dorénavant, le 1% logement change de nom et devient Action Logement.

Vous pouvez désormais constituer votre demande de logement locatif en ligne à partir de Mon intérim perso, onglet « Mes avantages ». Vous ne pourrez saisir votre demande que si vous avez effectué 507 heures de missions minimum et si vous êtes en mission le jour de la demande du dossier. Un lien vous permettant l'accès au formulaire de saisie apparaîtra.

Vous pourrez ensuite transmettre les pièces justificatives au service logement :

- par mail : service.logement@manpower.fr
- par courrier : **Manpower Service logement BP 53 75 825 Paris cedex 17**

© Vous pouvez également joindre un conseiller, du lundi au vendredi, de 10h30 à 12h30 au **01 56 99 11 55** afin de bénéficier des aides à la recherche de logements locatifs.

Vie pratique

Pour les séjours de vos enfants, ayez le réflexe Fastt !

Pour financer les séjours scolaires (classes vertes, classes de neige) ou pendant les vacances de vos enfants (colonies, stages sportifs, séjours linguistiques, centres de loisirs, etc.), le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire vous propose **une aide de 305 €** par enfant (de 3 à 17 ans inclus) et par an, sous conditions de ressources*.

* Conditions : être en mission au moment de la demande, totaliser 450 heures de missions au cours des 12 derniers mois et avoir un quotient familial inférieur ou égal à 412 €.

SOS garde d'enfant

Comment concilier vie professionnelle et garde des enfants ? Pour seulement 1 € TTC de l'heure et jusqu'à 250 heures par an, le Fastt recherche et organise une solution de garde, à votre domicile, par un professionnel qualifié. Seule condition : être en mission pendant la garde demandée.

© Pour en savoir plus sur ces deux services, consultez le site www.fastt.org, rubrique « Vie quotidienne » ou appelez le **0 800 28 08 28** (prix d'un appel local). Retrouvez également ces informations sur votre espace personnel Mon intérim perso.

Protection sociale

Fastt-Mut, la mutuelle réservée aux intérimaires

Dès la 1^{re} heure de mission, vous pouvez bénéficier de la protection sociale de votre complémentaire santé, Fastt-Mut. Elle assure pour vous et votre famille une couverture pendant toute l'année civile*, même entre deux missions.

Dès 450 heures de missions dans le travail temporaire, bénéficiez d'une cotisation encore plus avantageuse !

Vous avez le choix entre trois niveaux de garanties selon vos besoins :

- **Or** : les meilleurs remboursements à partir de 35,90 €/mois ;
- **Argent** : un équilibre entre budget maîtrisé et prestations de qualité, à partir de 14,80 €/mois ;
- **Bronze** : une formule économique à partir de 6,30 €/mois.

Avec Fastt-Mut, profitez de nombreux avantages :

aucune avance de frais de pharmacie grâce à la carte tiers payant, des remboursements sous 48 heures, etc.

* Vous pouvez à tout moment résilier votre adhésion en adressant votre demande un mois avant la date souhaitée.

© Pour adhérer ou renouveler votre adhésion, rendez-vous sur www.fastt.org ou appelez le **0 825 000 245** (0,15 € TTC/min depuis un poste fixe).

